



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 11 avril 2024****2024-04-22****BUDGET PRINCIPAL (07600) : Approbation du budget primitif 2024**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléés : 4*)Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 9*)

Votants : 48

Le 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 29 mars 2024.

**PRESENTS :**

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Christophe BOUVIER (*Médière*), Alexandre CHAILLET (*Montussaint*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Michel GONIN (*Viethorey*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*).

**ABSENTS EXCUSES :**

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry CHERICI (*Tournans*), Albéric CHOPARD (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Pierre MAHON (*Cubrial*), Pierre RUPP (*Fontenelle-Montby*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

**ABSENTS SUPPLEES :**

Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), représentée par son suppléant Guy SAINTVOIRIN ; Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), représenté par sa suppléante Sandrine HARDY ; Claude HUEBER (*Onans*), représenté par son suppléant Gilles PELAY ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Claude COURGEY (*Rougemont*), pouvoir à Martine COLLERY ; Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), pouvoir à Jean-Claude VERMOT ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Marie-Hélène EVRARD (*Tallans*), pouvoir à Jacky BOUVARD ;

Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Alain ROTH ; Emmanuelle LAVILLE (*Uzelle*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), pouvoir à Christophe BOUVIER ; Marcel SALLES (*Anteuil*), pouvoir à Gérard JOUILLEROT ; Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE.

**ABSENTS :**

Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), André BOUVERET (*Huanne-Montmartin*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Michaël HUGONNIOT (*Arcey*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Nathalie PARENT (*Sourans*), André PARROT (*Désandans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Edwige GARRESSUS

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

**2024-04-22**

**BUDGET PRINCIPAL (07600) : Approbation du budget primitif 2024**

Le Président présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRINCIPAL** pour l'exercice 2024 soumis ce soir à l'adoption de l'Assemblée.

Une présentation projetée expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération n° 2023 02 02 du 16 février 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la délibération n°2024 04 13 du 11/04/2024 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2023 sur le budget primitif 2024 de la CC2VV ;

**Vu** la maquette budgétaire du budget primitif 2024 de la CC2VV ;

**Considérant** que le budget primitif 2024 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;

**Considérant** qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;

**Considérant** que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2024 de la CC2VV est sincère en dépenses et recettes comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 6 871 052.01 €

Recettes : 9 144 127.26 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 1 828 650.00 €

Recettes : 1 828 650.00 €

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ADOPTE** le budget primitif 2024 de la CC2VV réel et sincère par nature et par chapitre globalisé :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 6 871 052.01 €

Recettes : 9 144 127.26 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 1 828 650.00 €

Recettes : 1 828 650.00 €

**APPROUVE** le principe de la fongibilité des crédits (*hors les dépenses de personnel*) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

**ADOPTE** que le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est au prorata temporis ;

**DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :  
Voix pour : 48  
Voix contre : 0  
Abstention : 0